

Conseil Communautaire du 28 mars 2019

D 2019

B

16

Nombre de Conseillers

En exercice	87
Présents	72 du dossier 1 et 2 - 73 du dossier 3 à 8 – 72 du dossier 9 à 32
Votants	78 du dossier 1 et 2 – 79 du dossier 3 à 8 - 78 du dossier 9 à 32

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 22 mars 2019 s'est réuni à la Salle des fêtes de Sainte-Bazeille, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Étaient présents

Agné	Patrick GAUBAN
Beaupuy	Pascal LAPERCHE - Maryse HERVÉ
Birac sur Trec	Alain LERDU
Calonges	François NÉRAUD
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO
Caubon Saint Sauveur	Catherine BERNARD
Caumont Sur Garonne	Pierre IMBERT
Clairac	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
Cocumont	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
Couthures Sur Garonne	Jean.Michel MOREAU
Escassefort	Edith LORIGGIOLA
Fauquerolles	Maryline DE PARSCAU
FaUILLET	Gilbert DUFOURG
Fourques Sur Garonne	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Josette PATISSOU)
Gaujac	Jean.François THOU MAZEAU (jusqu'au dossier 8)
Gontaud de Nogaret	Danièle ANGOT
Grateloup Saint Gayrand	/
Jusix	Michel GUIGNAN
Lafitte Sur Lot	Patricia GAVA (suppléante)
Lagruère	Jacques VERDELET
Lagupie	/
Le Mas d'Agenais	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL (+ pouvoir de Alain PRÉDOUR)
Longueville	Guy FARBOS
Marcellus	Jean.Claude DERC
Marmande	Lydie ANGELY (+ pouvoir de Marie.Françoise BOUGUES) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Jean.Pierre MARCHAND) - Daniel BENQUET – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
Mauvezins sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
Montpouillan	Didier MONPOUILLAN
Puymiclan	Michel FEYRY
Saint Avit	Michel COUZIGOU
Saint Barthélemy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Saint Martin Petit	Marie-France BONNEAU (à partir du dossier n°3)
Saint Pardoux du Breuil	Jean-Marc DUBAN
Saint Sauveur de Meilhan	Francis LABEAU
Sainte Bazeille	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Sénéstis	Jacques PIN (suppléant)
Seyches	Isabelle CESA - André CORIOU
Taillebourg	/
Tonneins	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO
Varès	Jacky TROUVÉ
Villeton	Jean GUIRAUD
Virazeil	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET) - Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Bernard CABANE – Josette PATISSOU - Jean.François THOU MAZEAU (à partir du dossier 9) - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Jean.Max MARTIN - Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY – Marie-France BONNEAU (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD – Valérie TACCO - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT - Alain PRÉDOUR à Francis DUTHIL - Sophie BORDERIE à Joël HOCQUELET - Marie.Françoise BOUGUES à Lydie ANGELY - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance

Michel FEYRY

Dossier n°16 -
BILAN 2018 DES ACTIONS COLLECTIVES DU PAYS VAL DE GARONNE-GUYENNE-GASCOGNE

Rapporteur : Dante RINAUDO

Objet de la délibération

Cette délibération a pour objet de faire valider les participations financières des EPCI membres du Pays dans le cadre des actions collectives réalisées sur l'année 2018.

Exposé des motifs

Val de Garonne Agglomération réalise, pour le compte des collectivités locales participant au Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne dont la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne (CCCLG), la Communauté de Communes du Pays de Lauzun (CCPL) et la Communauté de Communes du Pays de Duras (CCPD), un programme d'actions au titre de l'année 2018.

Ce programme comprend des actions collectives (mise en œuvre du programme européen LEADER, réalisation d'actions de rénovation énergétique de logements, mise en place d'actions touristiques type actions de professionnalisation, mise en place du WIFI territorial, etc.) à l'échelle du Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne.

Ainsi Val de Garonne Agglomération sollicite pour ces actions collectives les participations des 3 Communautés de Communes, participations calculées en fonction des subventions sollicitées et au prorata de la population.

Le tableau ci-après présente les dépenses réalisées pour l'année 2018 des actions collectives du Pays :

DEPENSES 2018 - Actions collectives PV3G	Dépenses prévisionnelles	Dépenses réalisées
Programme LEADER – Animation (1,5 ETP)	61 878.68€	59 755.15€
Programme LEADER – Communication	5 600.00€	0.00€
Programme LEADER – Coopération (animation + directeur artistique + assurances + communication + actions communes + aide préparatoire)	23 897.30€	18 563.03€
Pays - Ingénierie (1,3 ETP)	52 284.00€	43 208.00€
TOURISME (suivi hébergeurs, PLFI, actions communes, ingénierie AAP structuration touristique)	57 000.00€	49 943.00€
HABITAT (animation PIG volet habitat)	77 420.00€	77 420.00€
TOTAL	278 079.98€	248 889.18€

Le tableau ci-après présente les participations financières des EPCI membres du Pays, ainsi que les recettes obtenues dans le cadre de la réalisation de l'ensemble des actions collectives du Pays :

RECETTES 2018 & autofinancement Pays - Actions collectives Pays	Recettes prévisionnelles	Taux	Recettes obtenues 2018	Taux
Subventions (Région, département, FEADER, FEDER, Etat...)	170 823.00€	61.40%	163 408.39€	65.60%
VGA	75 125.15€	27%	59 300.70€	23.80%
3CLG	13 226.94€	4.80%	11 470.91€	4.60%
CCPL	12 477.59€	4.50%	9 780.46€	3.90%
CCPD	6 427.30€	2.30%	4 928.73€	2.10%
TOTAL	278 079.98€	100%	248 889.18€	100%

Les participations financières des Communautés de Communes s'élèvent à (hors « habitat » et « tourisme », disposant de leurs propres conventions de remboursement) :

- 5 110,12 € pour la Communauté de Communes du Pays de Lauzun,
- 2 555,06 € pour la Communauté de Communes du Pays de Duras.
- 2 201,68 € pour la Communauté de Communes de Coteaux et Landes de Gascogne (hors ingénierie, puisque la Communauté dispose de sa propre ingénierie « Pays »),

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve le bilan 2018 de l'opération,

Approuve les projets de conventions de remboursement correspondantes,

Précise que les montants présentés ont été approuvés par les EPCI membres du Pays en Assemblée Générale le 18 décembre 2018,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	78
<i>Pour</i>	78
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Sainte-Bazeille, le 28 mars 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 1^{er} avril 2019